



Etat des lieux des émissions polluantes et analyse des secteurs à enjeux sur le territoire de la CA de Nîmes Métropole



ETU-2022-124

Edition Février 2023



CONDITIONS DE DIFFUSION

Atmo Occitanie, est une association de type loi 1901 agréée (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie. Atmo Occitanie est adhérent de la Fédération Atmo France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'État français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

Atmo Occitanie met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site :

www.atmo-occitanie.org

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle d'Atmo Occitanie.

Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à **Atmo Occitanie**.

Les données ne sont pas systématiquement rediffusées lors d'actualisations ultérieures à la date initiale de diffusion.

Par ailleurs, **Atmo Occitanie** n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec **Atmo Occitanie** par mail :

contact@atmo-occitanie.org

SOMMAIRE

1. PREAMBULE	1
2. LA SITUATION DU TERRITOIRE	2
2.1. LES EMISSIONS TOTALES DU TERRITOIRE	2
2.2. LA CONSOMMATION ENERGETIQUE TOTALE DU TERRITOIRE	5
2.3. LES OBJECTIFS DE REDUCTION DES EMISSIONS POLLUANTES.....	7
2.3.1. Polluants atmosphériques	7
2.3.2. Gaz à effet de serre	9
2.4. LES ELEMENTS CLES DU TERRITOIRE	12
3. FOCUS SECTORIELS	13
3.1. LES EMISSIONS POLLUANTES ASSOCIEES AUX TRANSPORTS	13
3.1.1. Eléments de contexte	13
3.1.2. Les indicateurs suivis	13
3.2. LE CHAUFFAGE DES LOGEMENTS ET BATIMENTS	20
3.2.1. Eléments de contexte	20
3.2.2. Les indicateurs suivis	21
3.3. LES EMISSIONS INDUSTRIELLES ET LE TRAITEMENT DES DECHETS	25
4. BILAN ET PERSPECTIVES	26
5. ANNEXES	28

1. Préambule

Afin d'accompagner le territoire dans la connaissance des sources locales d'émissions de polluants atmosphériques et de GES, Atmo Occitanie propose ici une série d'indicateurs relatifs aux émissions polluantes évaluées sur le territoire de Nîmes Métropole, ainsi que plusieurs indicateurs de contexte par secteur d'activité. Ces indicateurs de contexte permettent notamment de mieux comprendre les différentes sources d'émissions mais aussi l'évolution des quantités émises dans le temps.

Ces indicateurs doivent notamment permettre de répondre aux besoins de reporting des territoires au travers des plans et programmes dans lesquels ils sont impliqués.

De plus, ces indicateurs permettent aussi d'estimer les émissions polluantes à long terme, et notamment de confronter les quantifications réalisées à l'échelle d'un territoire aux objectifs régionaux ou nationaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques et de GES. Les objectifs nationaux de réduction des émissions sont définis pour les polluants atmosphériques par le PREPA (Plan National de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques, mai 2017, en cours de révision) et pour les GES par la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone, avril 2020). De plus l'engagement de la Région Occitanie en termes de réduction de ses consommations énergétiques se traduit par des objectifs régionaux de réduction des émissions polluantes (stratégie REPOS, 2018).

Enfin, selon les activités et évaluations réalisées sur le territoire, ces indicateurs pourront être complétés par des quantifications d'impact sur les émissions polluantes d'une ou plusieurs actions réalisées localement.

Ce document présente ainsi une série d'indicateurs territoriaux associés aux émissions polluantes sur le territoire de Nîmes Métropole, de façon globale puis ciblée sur les secteurs à enjeux en termes de qualité de l'air et d'émissions polluantes, propres au territoire. Ces estimations sont issues de l'inventaire régional des émissions polluantes mis en œuvre par Atmo Occitanie notamment pour l'accompagnement des territoires dans la connaissance détaillée des sources émissives locales.

Version de l'inventaire des émissions et période de référence

Les données d'émissions présentées ici sont issues de la version de l'inventaire suivante :

ATMO_IRS_V5_2008_2019

Ces données couvrent la période de référence suivante :

[2008 ; 2019]

Les indicateurs annuels sont calculés sur la dernière année disponible, soit 2019. Les tendances peuvent être calculées sur la période complète ou par rapport à une période spécifique, cela est précisé pour chaque indicateur.

Notes : Les émissions de « GES hors CO₂ Biomasse » correspondent aux émissions totales de GES (CO₂, méthane (CH₄) et protoxyde d'azote (N₂O) sans comptabiliser le CO₂ issu de la combustion de biomasse : chauffage au bois, etc...Les émissions de « GES totaux » ou « GES » prennent en compte l'ensemble des émissions de ces composés, considérant les émissions de CO₂ issues de la biomasse comme une émission directe donc comptabilisée.

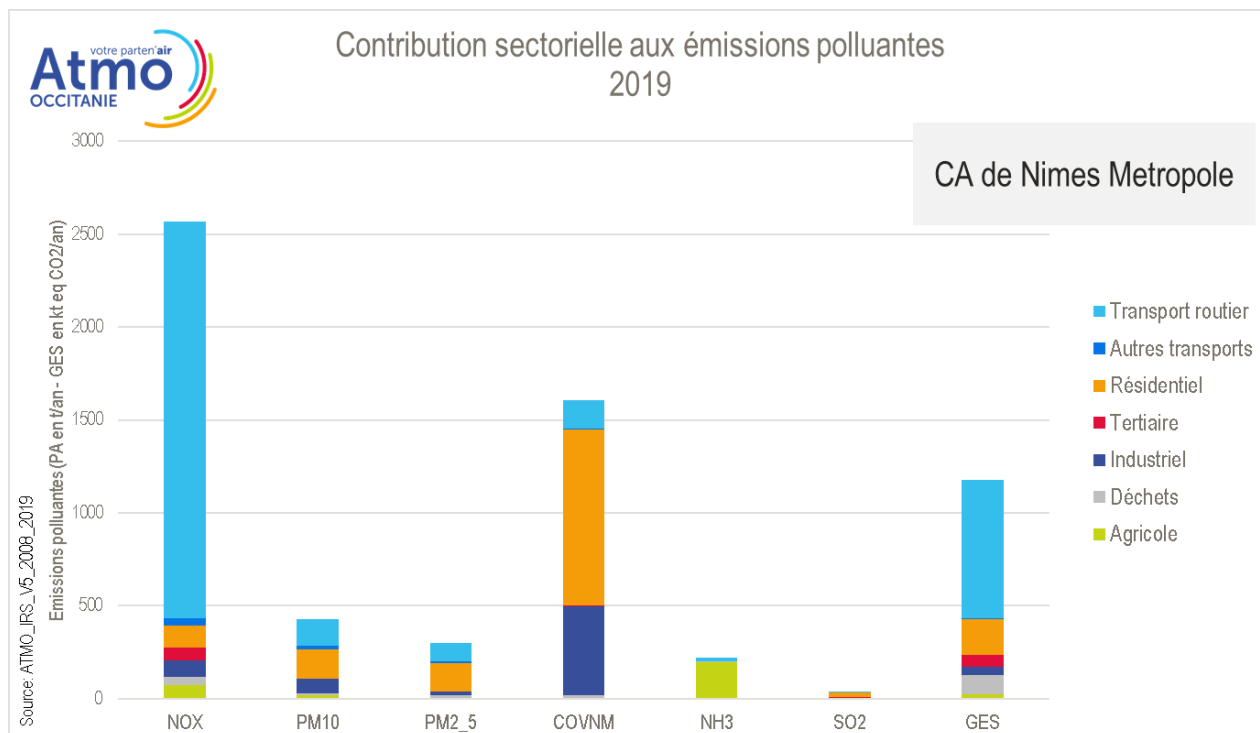
Seules les émissions directes sont comptabilisées dans les indicateurs suivants, selon la méthodologie indiquée en [annexe](#).

2. La situation du territoire

2.1. Les émissions totales du territoire

Contribution sectorielle aux émissions totales du territoire - 2019

Contribution sectorielle aux émissions de polluants et GES sur le territoire de Nîmes Métropole en 2019



	NO _x	PM ₁₀	PM _{2.5}	COVNM	SO ₂	NH ₃	GES	GES Hors CO ₂ Biomasse
Transport routier	83%	34%	33%	9%	12%	9%	63%	68%
Résidentiel	5%	36%	51%	59%	56%	0%	16%	14%
Agricole	3%	4%	2%	0%	0%	89%	2%	3%
Industriel	4%	18%	6%	30%	2%	0%	4%	5%
Tertiaire	3%	0%	1%	0%	22%	0%	5%	6%
Déchets	2%	3%	5%	1%	4%	1%	9%	5%
Autres transports	2%	5%	3%	0%	3%	0%	0%	0%

Premier contributeur Réf : ATMO_IRS_V5_2008_2019
Deuxième contributeur

- ✓ Le **trafic routier** est le **premier secteur à enjeu** concernant les émissions d'**oxydes d'azote** et de **GES**, avec respectivement 83% et 63% des émissions totales. Il est aussi le **deuxième secteur émetteur** de **particules en suspension PM10** et **particules fines PM2.5**.

- ✓ Le **chauffage des logements, et plus particulièrement le chauffage au bois** constitue un **enjeu fort** en termes de particules en suspension PM10 et particules fines PM2.5, de Composés Organiques Volatils et dans une moindre mesure de dioxyde de soufre. Il est la première source d'émissions de ces polluants.
- ✓ Comme sur l'ensemble du territoire régional, les **émissions d'ammoniac sont majoritairement issues des activités agricoles** (89%)
- ✓ Le **secteur industriel** est le deuxième émetteur de Composés Organiques Volatils (COVNM).
- ✓ Le secteur tertiaire, en raison du chauffage des bâtiments est le deuxième secteur émetteur de SO₂.
- ✓ Le **secteur des déchets et des transports autres que routier** contribuent peu aux émissions polluantes du territoire.

Evolution des émissions totales du territoire – 2008 à 2019

Evolution des émissions polluantes en 2019 par rapport à la moyenne des quatre précédentes années, et depuis 2008 ; Comparaison aux indicateurs départementaux ; Tous secteurs d'activité

Indicateur tous secteurs	Territoire	NOx	PM ₁₀	PM _{2.5}	NH ₃	GES totaux	GES Hors CO ₂ Biomasse	ATMO_IRS_V5_2008_2019
Evolution des émissions en 2019 / moyenne [2015 : 2018]	Nîmes Métropole	-11%	-9%	-12%	-2%	1,8%	2%	
	Gard	-10%	-9%	-11%	4%	-1,7%	-1,3%	

Indicateur tous secteurs	Territoire	NOx	PM ₁₀	PM _{2.5}	NH ₃	GES totaux	GES Hors CO ₂ Biomasse	ATMO_IRS_V5_2008_2019
Evolution des émissions entre 2008 et 2019	Nîmes Métropole	-34%	-34%	-40%	-2%	-1,2%	-3,1%	
	Gard	-38%	-34%	-39%	12%	-9,5%	-12,7%	


- ✓ **Depuis 2008**, sur le territoire de Nîmes Métropole, **les émissions des NOx et de particules ont été fortement réduites**. Globalement, tous les secteurs d'activités sont concernés par des diminutions.
- ✓ Les émissions de **GES totaux** sont globalement stables depuis 2008. Les émissions ont cependant diminuées 2014 mais augmentent depuis 2015.
Entre 2008 et 2019, les **émissions totales d'ammoniac** sont estimées en **diminution de 2%** sur le territoire de Nîmes Métropole. Ces **émissions** sont **associées** pour la majorité **aux activités agricoles** (89%) et au trafic routier (9%).
L'estimation des émissions de NH₃ issue du secteur agricole est basée sur les ventes régionales d'engrais, réparties au prorata des surfaces cultivées et des types de culture. Ainsi, on note une

augmentation des ventes régionales d'engrais en Occitanie entre 2008 et 2018 puis une tendance à la baisse en 2019.

Emissions par habitant sur le territoire

Emissions polluantes par habitant du territoire, en 2008 et en 2019, et évolution entre les 2 années ; Tous secteurs d'activité

En kilogrammes par habitant et par an (kg/hab/an) pour les polluants atmosphériques, en tonnes équivalent CO₂ par habitant et par an (t eq CO₂/hab/an) pour les émissions de GES.

		NOx kg/hab	PM2.5 kg/hab	GES totaux t eq CO2/hab	Population	ATMO_IRS_V5_2008_2019
Nîmes Métropole	2008	16,4	1,2	4,6		
	2019	10,0	2,1	5,0		
	2008/2019	-39%	-45%	-9%	8%	
Gard	2008	20,5	2,7	6,7		
	2019	11,9	1,6	5,7		
	2008/2019	-42%	-43%	-16%	7,2%	

- ✓ Les **émissions par habitant de NOx, particules fines PM_{2,5} et GES ont diminué** alors que la **population** est en **augmentation de 8% entre 2008 et 2019** sur le territoire de Nîmes Métropole et que le territoire s'est étendu et développé sur le plan économique. La réduction des NOx est principalement en lien avec la mise en place, depuis 1970, des normes européennes d'émission limitant les rejets des véhicules et des installations de combustion.
- ✓ Les **émissions de GES par habitant diminuent également**, mais dans une **moindre mesure** que les émissions de polluants atmosphériques, du fait notamment de la part importante des émissions de GES dues au trafic routier sur le territoire, qui ne diminuent pas (+10% entre 2008 et 2019).

2.2. La consommation énergétique totale du territoire

Evolution de la consommation totale du territoire

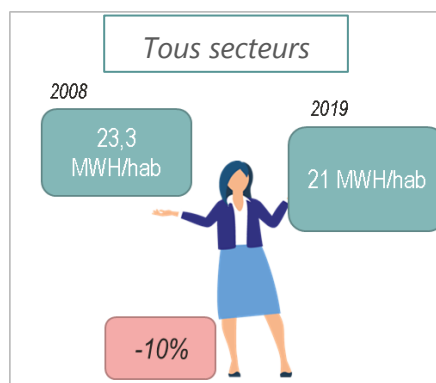
Evolution de la consommation énergétique totale du territoire en 2019 par rapport à la moyenne des quatre précédentes années, et depuis 2008 ; Comparaison au département - Tous secteurs d'activité

Indicateur tous secteurs	Territoire	Tous combustibles	Population	ATMO_IRS_V5_2008_2019
Evolution de la consommation en 2019 / moyenne [2015 : 2018]	Nîmes Métropole	2,4%		
	Gard	-1,2%		
Evolution de la consommation entre 2008 et 2019	Nîmes Métropole	-2,6%	8%	
	Gard	-8,5%	7,2%	

- ✓ La **consommation énergétique** du territoire de Nîmes Métropole **augmente sur les 5 dernières années**, à contrario du département du Gard où la consommation énergétique moyenne est en légère diminution (-1,2%);
- ✓ L'analyse sur l'ensemble de la période **2008-2019** montre par contre une **baisse de la consommation énergétique totale du territoire de 2,6%**, évolution inférieure à celle estimée à l'échelle du département du Gard.

Consommation énergétique par habitant, tous secteurs d'activité

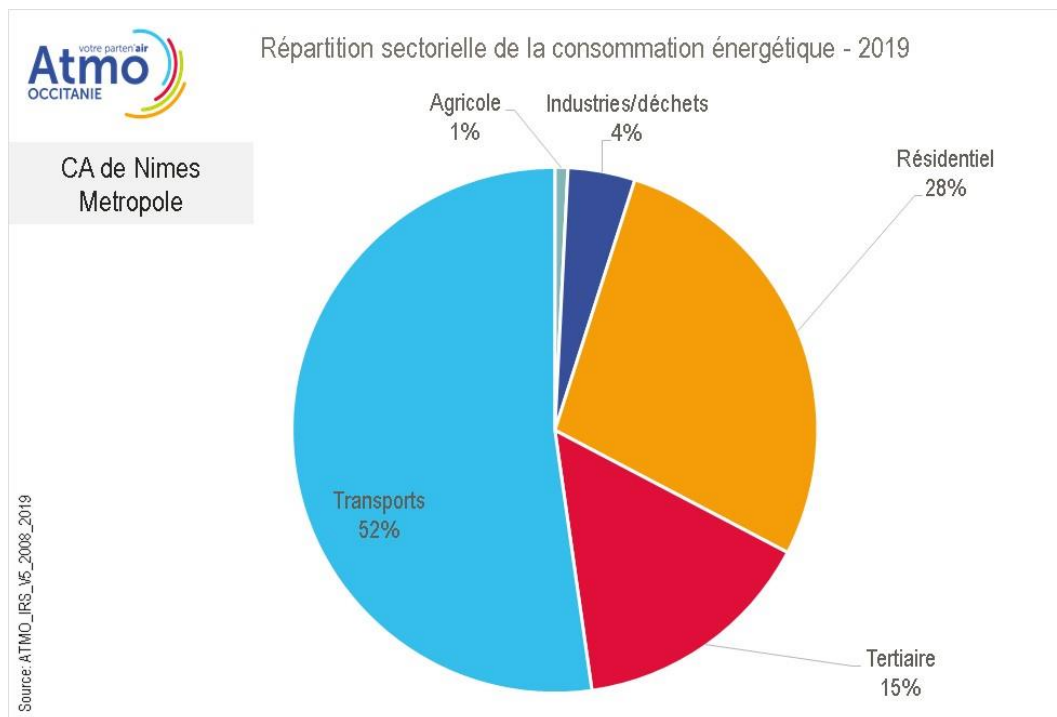
Evolution de la consommation énergétique du territoire par habitant, entre 2008 et 2019 ; tous secteurs d'activité et tous combustibles pris en compte



- ✓ La **consommation par habitant** de Nîmes Métropole **a diminué de 10% entre 2008 et 2019**, tous secteurs d'activité pris en compte alors que la population a augmenté de 8% sur la même période.

🏠 Consommation énergétique totale du territoire par secteurs d'activité

Répartition de la consommation totale du territoire par grands secteurs d'activité, en 2019 ; tous combustibles pris en compte



- ✓ Les secteurs des **transports** et **résidentiel/tertiaire** (logements et bâtiments tertiaires) consomment **95% de l'énergie** sur le territoire ;
- ✓ **52%** de l'énergie est consommée par le **secteur des transports**.
- ✓ **43%** de l'énergie est consommée par les **secteurs résidentiel-tertiaire**.

2.3. Les objectifs de réduction des émissions polluantes

2.3.1. Polluants atmosphériques

Les objectifs nationaux de réduction des émissions polluantes indiqués ci-dessous sont définis pour les polluants atmosphériques par le PREPA ou Plan National de Réduction des Emissions Polluantes (mai 2017, en cours de révision). L'horizon principal pour ces objectifs est l'année 2030 et l'année de référence 2014. Les objectifs nationaux sont estimés tous secteurs d'activité confondus.

La description du contenu du PREPA est disponible en [annexe](#).



Estimation des réductions d'émissions de polluants atmosphériques en 2019

Evolution des émissions polluantes entre 2014 et 2019 ; indication de la diminution des émissions attendue par le PREPA. En % par rapport aux émissions de l'année de référence du PREPA

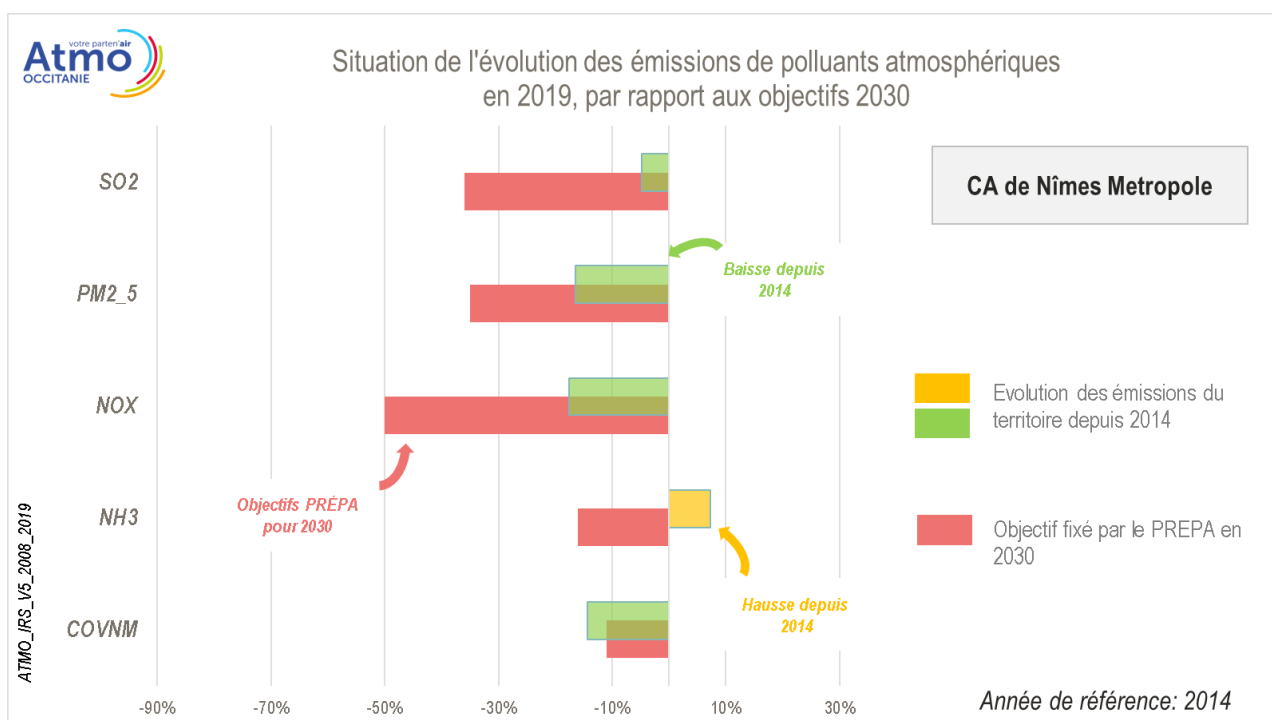
Année de référence des données d'émissions : 2019

Année de référence du PREPA : 2014

Année cible du PREPA : 2030


Instructions de lecture du graphique :

- Pour chaque polluant, l'évolution des émissions entre 2014 et 2019 est représentée par la barre orange (augmentation des émissions) ou verte (diminution des émissions).
- Pour chaque polluant, la barre rouge indique l'objectif de réduction donné par le PREPA en 2030, par rapport à l'année de référence 2014



Les émissions du dioxyde de soufre, des oxydes d'azote, des particules fines PM2,5 et des COVNM ont diminué depuis 2014, tandis que les émissions d'ammoniac ont augmenté. En l'absence de données locales, les

émissions de NH₃ sont calculées à partir des ventes régionales d’engrais ce qui peut expliquer des surestimations.

 Evolution des émissions de polluants atmosphériques et visualisation des objectifs finaux à atteindre

Instructions de lecture des graphiques:

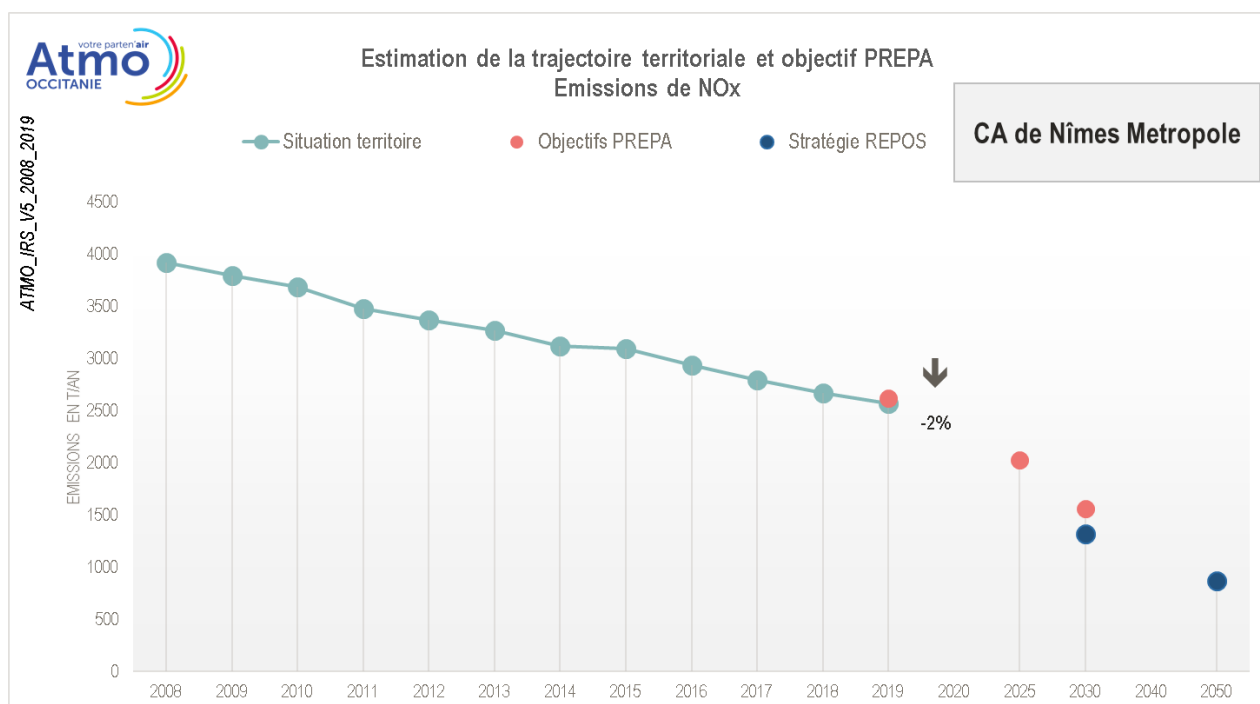
- La courbe notée « Situation territoire » représente l’évolution des émissions polluantes estimées entre 2008 et 2019 ;
- La courbe notée « Objectifs PREPA » indique une projection des quantités d’émissions de polluants atmosphériques à atteindre en 2025 et 2030, afin de respecter les trajectoires de baisse définies nationalement par le PREPA. Les objectifs sont définis tous secteurs d’activité confondus ;
- La courbe notée « Stratégie REPOS » indique les réductions d’émissions de polluants atmosphériques estimées par la mise en place de la stratégie REPOS rapportée au niveau du territoire. Ces quantifications ont fait l’objet d’une étude détaillée par Atmo Occitanie, disponible sur le site internet : <https://www.atmo-occitanie.org/occitanie-evaluation-de-limpact-des-actions-de-la-strategie-repos-lhorizon-2050-2019> ; des éléments de contexte sont aussi disponibles en [annexe](#).

➤ L’objectif de réduction des émissions de d’**oxydes d’azote** est-il atteint ?

Oxydes d’azote
NOx

OUI

Les émissions évaluées en 2019 pour le territoire sont **inférieures** à celles attendues en 2019 selon la trajectoire ciblée par le PREPA.

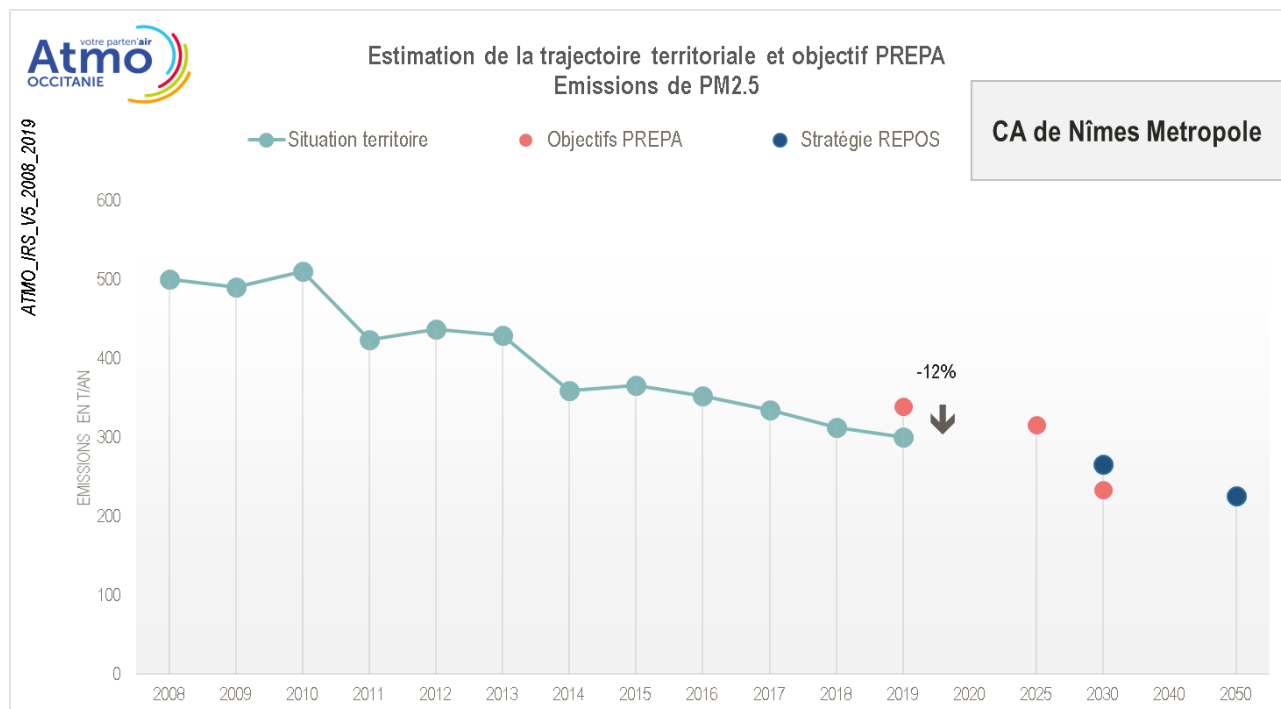


➤ L'objectif de réduction des émissions de **particules PM_{2,5}** est-il atteint ?

Particules fines
PM_{2,5}

OUI

Les émissions évaluées en 2019 pour le territoire sont **inférieures de 12%** à celles attendues en 2019 selon la trajectoire ciblée par le PREPA.



2.3.2. Gaz à effet de serre

Les objectifs nationaux de réduction des émissions polluantes indiqués ci-dessous sont définis pour les GES par la SNBC ou Stratégie Nationale Bas Carbone (avril 2020). L'horizon principal pour ces objectifs est l'année 2050 et l'année de référence 1990.

La description du contenu de la SNBC est disponible en [annexe](#).



Estimation des réductions d'émissions de gaz à effet de serre en 2019

Evolution des émissions polluantes entre 1990 et 2019 ; indication de la diminution des émissions attendue par la SNBC. En % par rapport aux émissions de l'année de référence de la SNBC

Année de référence des données d'émissions : 2019

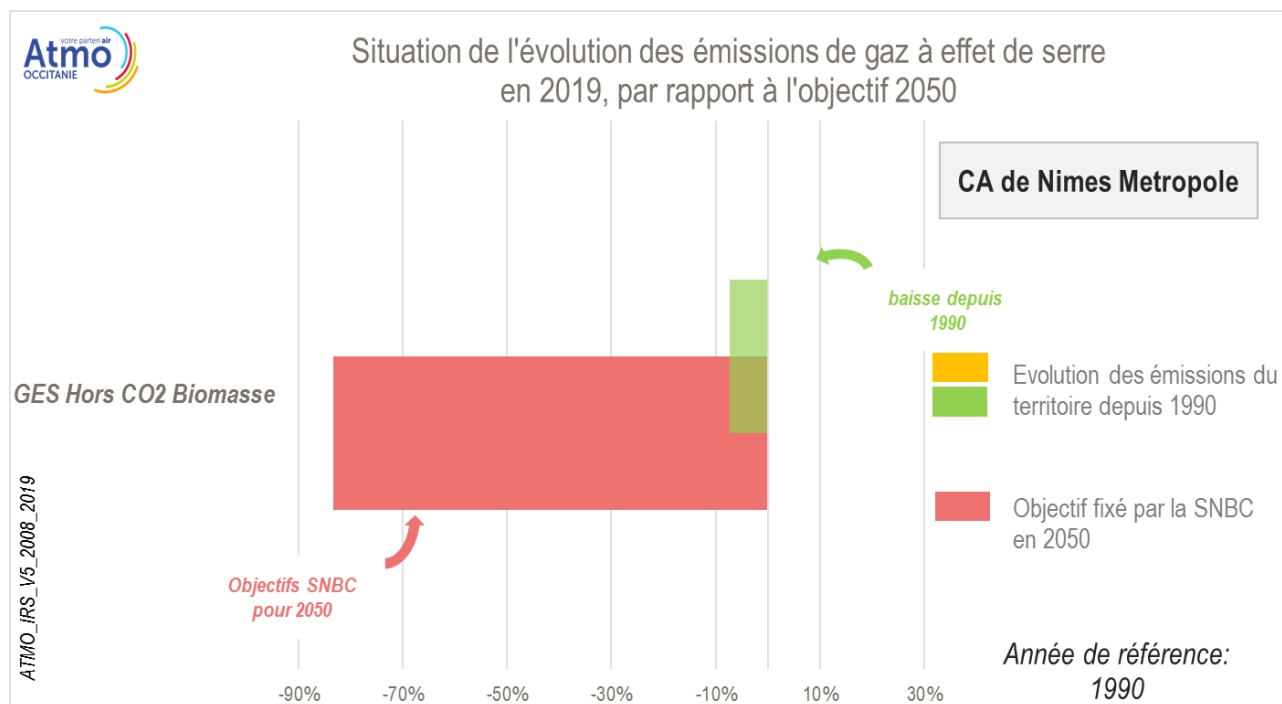
Année de référence de la SNBC: 1990

Les émissions sont estimées en 1990 au niveau du territoire en fonction de la première année d'inventaire disponible localement (2008) et des tendances nationales d'évolution des émissions polluantes appliquées rétroactivement jusqu'en 1990 (source : CITEPA)

Année cible de la SNBC : 2050

Instructions de lecture du graphique :

- L'évolution des émissions de GES entre 1990 et 2019 est représentée par la barre orange (augmentation des émissions) ou verte (diminution des émissions).
- La barre rouge indique l'objectif de réduction des émissions de GES attendu par la SNBC en 2050, par rapport à l'année de référence 1990.



Sur le territoire de Nîmes Métropole, il est estimé que les **émissions de gaz à effet de serre ont diminué de moins de 10% depuis 1990**. Les efforts de réduction des émissions de GES doivent donc être soutenus pour atteindre l'objectif fixé par le PREPA pour 2050.



Evolution des émissions de gaz à effet de serre et visualisation des objectifs finaux à atteindre

Instructions de lecture des graphiques :

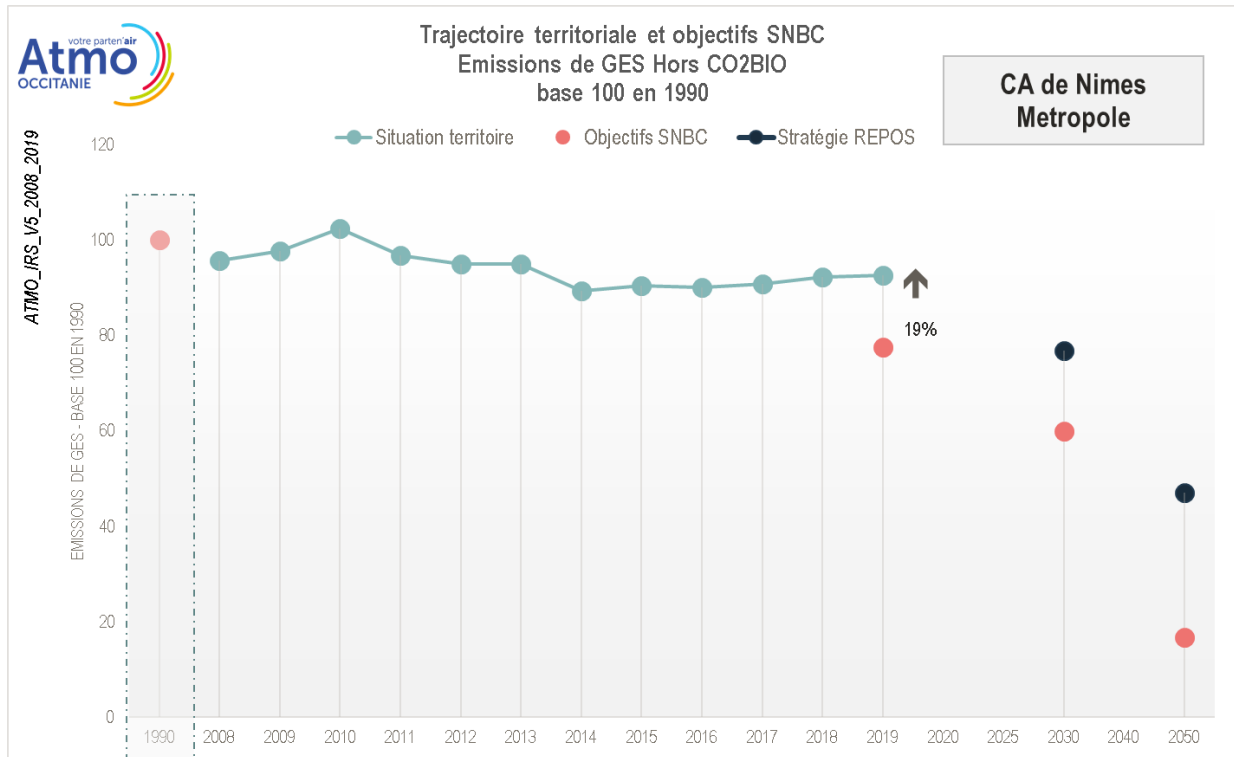
- La courbe notée « Situation territoire » représente l'évolution des émissions de GES hors CO₂ biomasse estimées sur la période 2008-2019 ;
- La courbe notée « Objectifs SNBC » indique une projection des quantités d'émissions de GES Hors CO₂ Biomasse à atteindre en 2030 et 2050, afin de respecter les objectifs définis nationalement par la SNBC ;
- La courbe notée « Stratégie REPOS » indique les réductions d'émissions de GES estimées par la mise en place de la stratégie REPOS rapportée au niveau du territoire. Ces quantifications ont fait l'objet d'une étude détaillée par Atmo Occitanie, disponible sur le site internet (voir lien indiqué dans la partie 3.1) ; des éléments de contexte sont aussi disponibles en [annexe](#).

➤ L'objectif de réduction des émissions de **gaz à effet de serre** est-il atteint ?

Gaz à effet de
serre **GES**

NON

Les émissions évaluées en 2019 pour le territoire sont **supérieures de 19%** à celles attendues en 2019 selon la trajectoire ciblée par la SNBC.



2.4. Les éléments clés du territoire

Le territoire de Nîmes Métropole couvre 39 communes et est situé au carrefour des axes autoroutiers A9 (Barcelone-Lyon) et A54 (Nîmes-Marseille) entre Provence et Languedoc.



TRANSPORT Le territoire est fortement marqué par les émissions polluantes associées au **transport routier** qui est de loin le **premier émetteur d'oxydes d'azote**, avec **83%** des émissions totales de ce polluant et **63% des GES**. Le **trafic routier** est estimé **en hausse depuis 2008** sur le territoire, de plus de **13%** tous types de routes confondus avec +25% sur le réseau autoroutier et +10% en milieu urbain.

Plus d'un tiers des oxydes d'azote (39%), des particules et des GES sont émis par le transport sur le **réseau autoroutier** qui représente également 31% des kilomètres parcourus sur le territoire.

L'impact du trafic est donc important sur le territoire et sa population, et représente le secteur à enjeu en termes d'émissions d'oxydes d'azote et de GES. Les actions visant à réduire les émissions du trafic routier doivent par conséquent être poursuivies.



**RÉSIDENTIEL
TERTIAIRE** Le **secteur résidentiel**, et notamment les dispositifs de chauffage au bois domestique, est le **premier contributeur aux émissions de particules fines PM2.5 (51%)** et **aux particules en suspension PM10 (36%)** alors que la part du bois-énergie dans la consommation totale ne représente que 3%.

Le Gaz Naturel participe également pour 51% aux émissions de NOx et pour 57% aux émissions de GES.

L'usage du Fioul domestique est aussi contributeur pour 15% aux émissions de NOx et 10% aux émissions de GES.

Pour le respect des recommandations de l'OMS en matière de qualité de l'air, un accompagnement aux bonnes pratiques et le renouvellement des appareils de chauffage vers des appareils peu émetteurs sont à encourager.



INDUSTRIE

Le **secteur industriel** est également un émetteur significatif de polluants atmosphériques sur le territoire de Nîmes Métropole. Il est le deuxième contributeur aux émissions de Composés Organiques Volatils non Méthaniques. Les industries utilisant des solvants (peinture, colle,...) participent significativement aux émissions de ce secteur d'activité.

3. Focus sectoriels


3.1. Les émissions polluantes associées aux transports

3.1.1. Eléments de contexte


Sur le territoire de Nîmes Métropole, le premier secteur à enjeux dans le domaine des transports est le transport routier.


Les émissions des autres transports sont prises en compte dans l'inventaire territorial des émissions mais sont peu émettrices de polluants et GES. Les plus fortes contributions de ce secteur aux émissions totales sont 3% pour les particules fines et 5% pour les particules en suspension.

3.1.2. Les indicateurs suivis

 Evolution des émissions associées au trafic routier et des kilomètres parcourus sur le territoire ; comparaison aux territoires de niveau supérieur

Evolution des émissions polluantes associées au trafic routier sur le territoire entre 2018 et 2019, et depuis 2008 ; Comparaison au département du Gard

	Territoire	NOx	PM ₁₀	PM _{2.5}	GES totaux	Kilomètres parcourus	Population	ATMO_IRS_V5_2008_2019
Evolution entre 2018 et 2019	Nîmes Métropole	-4%	-3%	-5%	1,9%	1,5%	8%	
	Gard	-5%	-4%	-6%	1,1%	0,9%	7,2%	

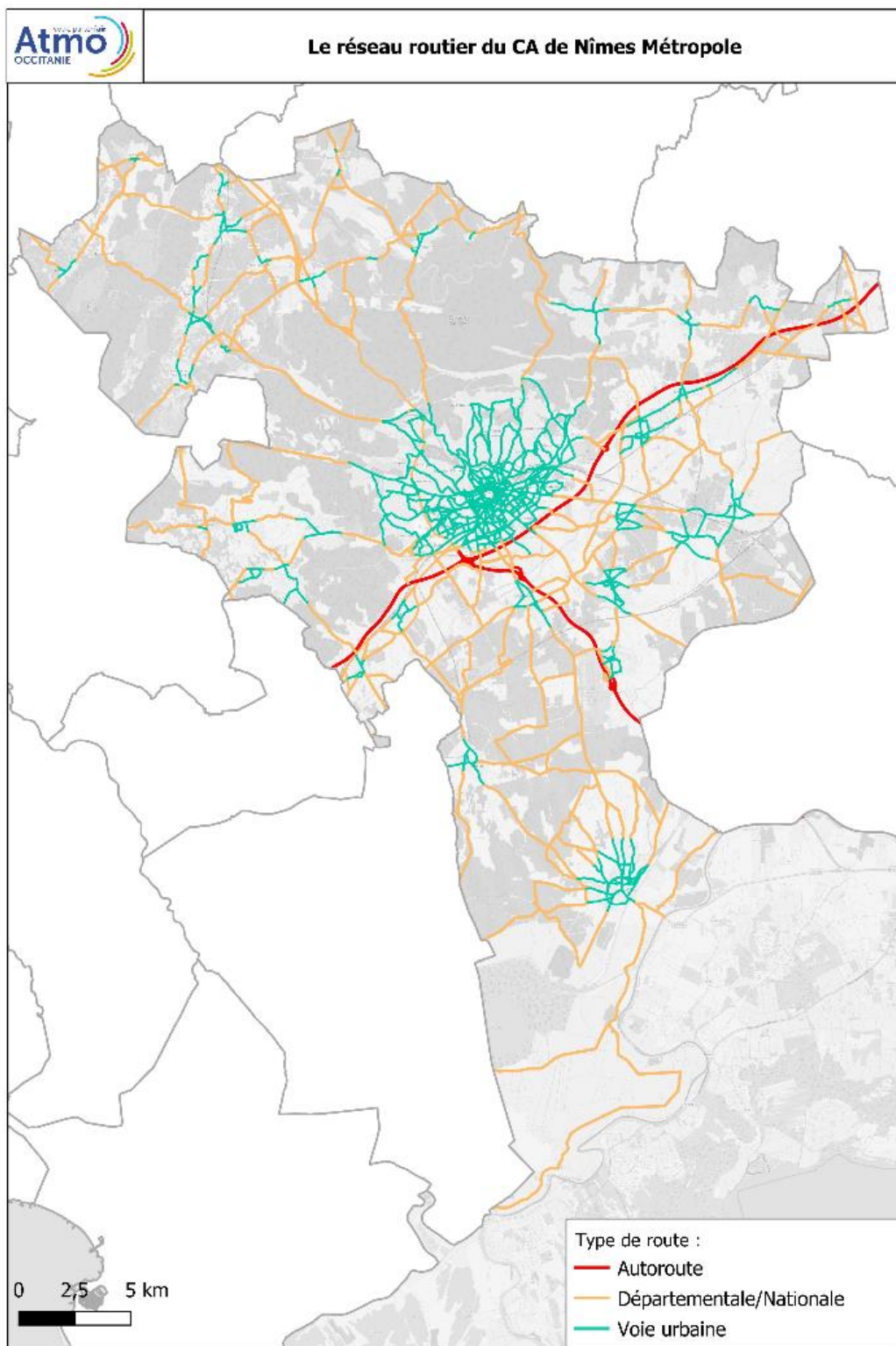
	Territoire	NOx	PM ₁₀	PM _{2.5}	GES totaux	Kilomètres parcourus	Population	ATMO_IRS_V5_2008_2019
Evolution entre 2008 et 2019	Nîmes Métropole	-34%	-36%	-46%	10%	13,2%	8%	

- ✓ Entre 2008 et 2019, la **baisse notable des émissions d'oxydes d'azote** et de particules à l'échappement est notamment liée au renouvellement progressif du parc de véhicules roulants moins émetteurs de polluants atmosphériques. Malgré **l'augmentation du trafic estimée à plus de 13% sur la même période**, les émissions d'oxydes d'azote et de particules PM₁₀/PM_{2.5} diminuent régulièrement.
- ✓ A l'inverse, cette augmentation observée de trafic sur le territoire entraîne également une hausse des émissions de GES de 10%, que la seule modernisation du parc roulant ne permet pas de compenser. En effet, les émissions unitaires de CO₂ à l'échappement n'évoluent que très peu du fait de la


modernisation des véhicules thermiques, car la consommation unitaire de carburant des véhicules reste quasiment stable.

Répartition des émissions polluantes par type de voies

Sur le territoire de Nîmes Métropole, la classification simplifiée des types de voies est la suivante :



Répartition des émissions polluantes associées au trafic routier et des kilomètres parcourus sur le territoire par type de voies en 2019


	Type de voies	NOx	PM10	PM2.5	GES totaux	Kilomètres parcourus	ATMO_IRS_V5_2008_2019
Nîmes Métropole 2019	Autoroute	39%	32%	33%	35%	31%	
	Routes départementales, nationales	32%	35%	34%	34%	38%	
	Voies urbaines	30%	34%	33%	31%	32%	

- ✓ Sur Nîmes Métropole, les déplacements sur les **routes départementales et nationales** représentent plus d'un tiers **des kilomètres parcourus** sur le territoire et contribuent pour **environ 34% aux émissions de polluants atmosphériques et de GES**.
- ✓ Les déplacements sur les voies urbaines et autoroutes, représentent pour chacune de ces 2 catégories environ un peu moins d'un tiers des kilomètres parcourus. Les déplacements sur autoroutes sont les plus émetteurs de polluants atmosphériques et de GES avec 39% des émissions de NOx et 35% des émissions de GES.



Répartition des émissions polluantes par type de véhicules

Répartition des émissions polluantes associées au trafic routier et des kilomètres parcourus sur le territoire par type de véhicules en 2019

	Type de véhicules	NOx	PM10	PM2.5	GES totaux	Kilomètres parcourus	ATMO_IRS_V5_2008_2019
Nîmes Métropole 2019	Véhicules Particuliers/ 2 roues	51%	58%	60%	57%	75%	
	Véhicules Utilitaires	27%	18%	18%	18%	17%	
	Poids Lourds	20%	22%	21%	23%	8%	
	Bus	1%	1%	1%	1%	<1%	

Source : Atmo Occitanie d'après le parc national de véhicules du CITEPA, version 2021

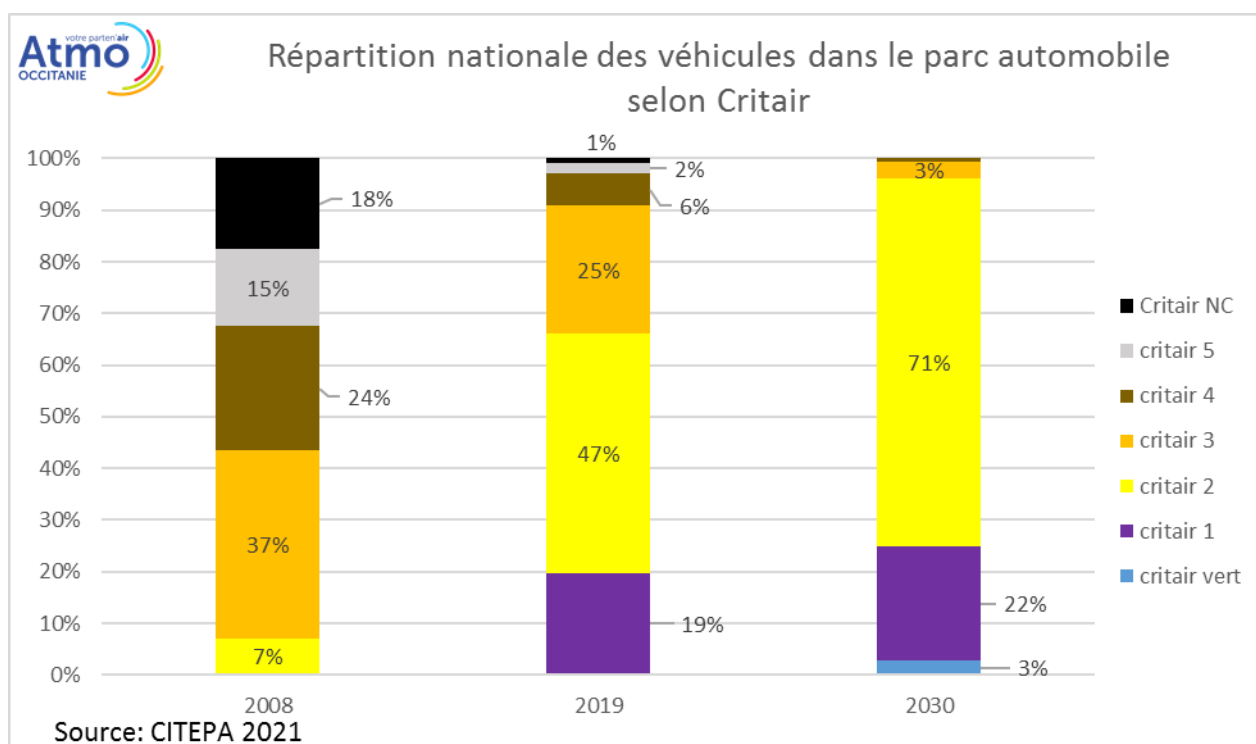
- ✓ Sur Nîmes Métropole, **75%** des kilomètres totaux en 2019 sont parcourus par les **véhicules particuliers**. Les **véhicules utilitaires** représentent **17% des kilomètres parcourus**.
- ✓ Les **véhicules particuliers** émettent entre **51% et 60% des émissions de polluants et GES**.
- ✓ **27% des émissions d'oxydes d'azote et 18% des émissions de GES** sont dues uniquement au trafic des **véhicules utilitaires**.
- ✓ Les **poids lourds** qui ne représentent que **8% des kilomètres parcourus** émettent **entre 20 et 23% des polluants atmosphériques et GES**.

- ✓ La part des bus dans les émissions totales du territoire est très faible, inférieure à 1% pour les oxydes d'azote, les particules fines et les GES.

Répartition du parc automobile par catégorie Crit'Air et évolution depuis 2008

La vignette Crit'Air indique le niveau d'émissions de polluants d'un véhicule selon la norme européenne d'émission auquel il répond (Euro 1 à Euro 6 qui correspond aux véhicules les plus récents et les moins polluants). La classification Crit'Air est de 0 à 5 : 0 pour les véhicules électriques et 5 pour les véhicules diesels de 2001 à 2006. Les véhicules plus anciens dits « de collection » sont non classés (notés NC).

Représentation nationale du parc roulant par catégorie Crit'Air et évolution entre 2008 et 2019

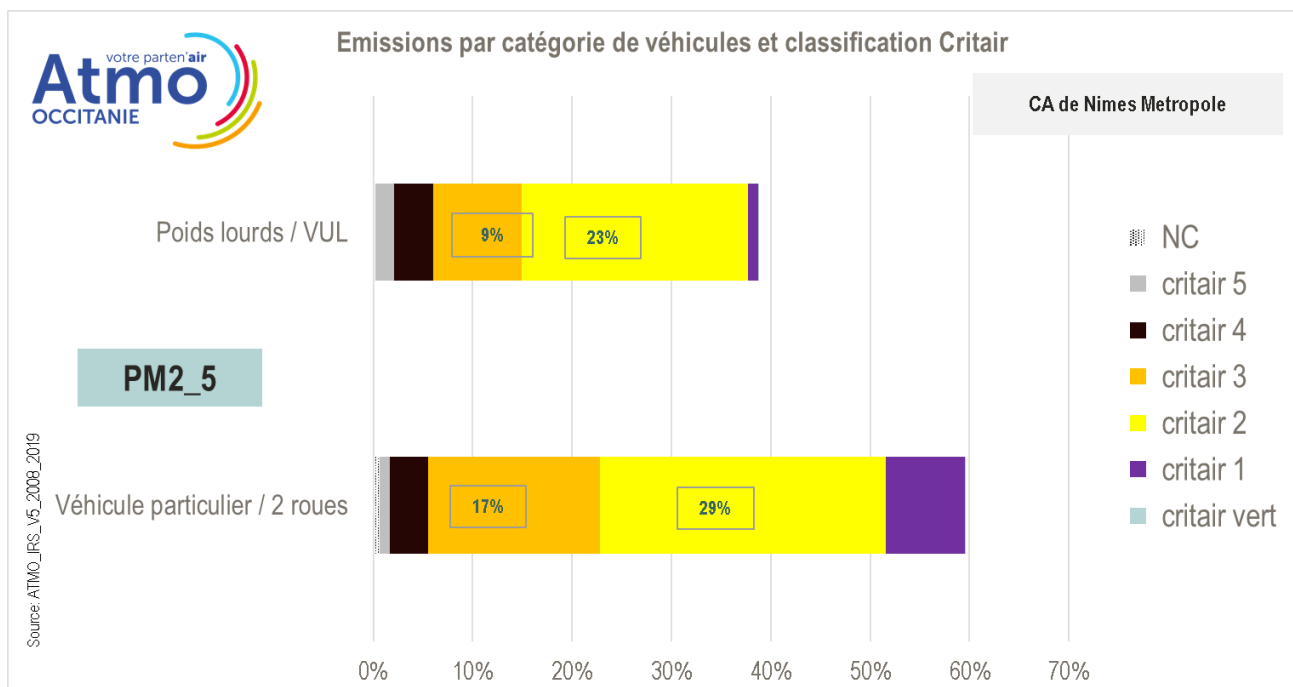
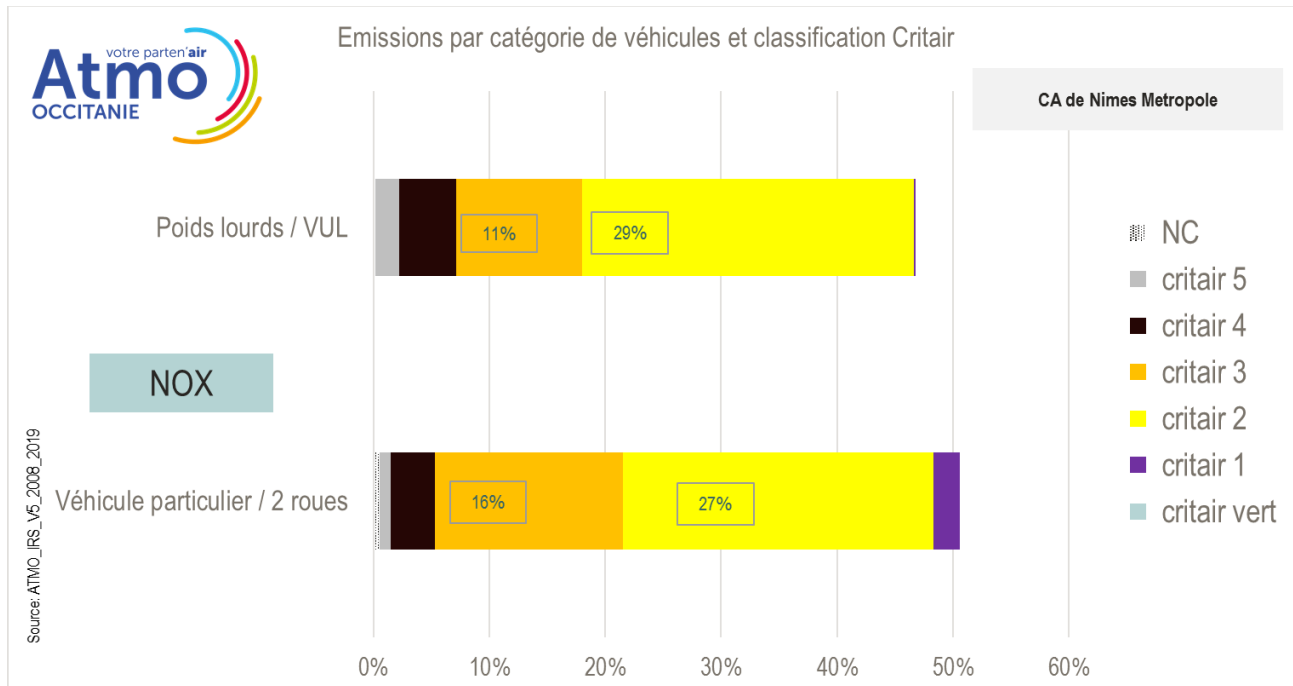


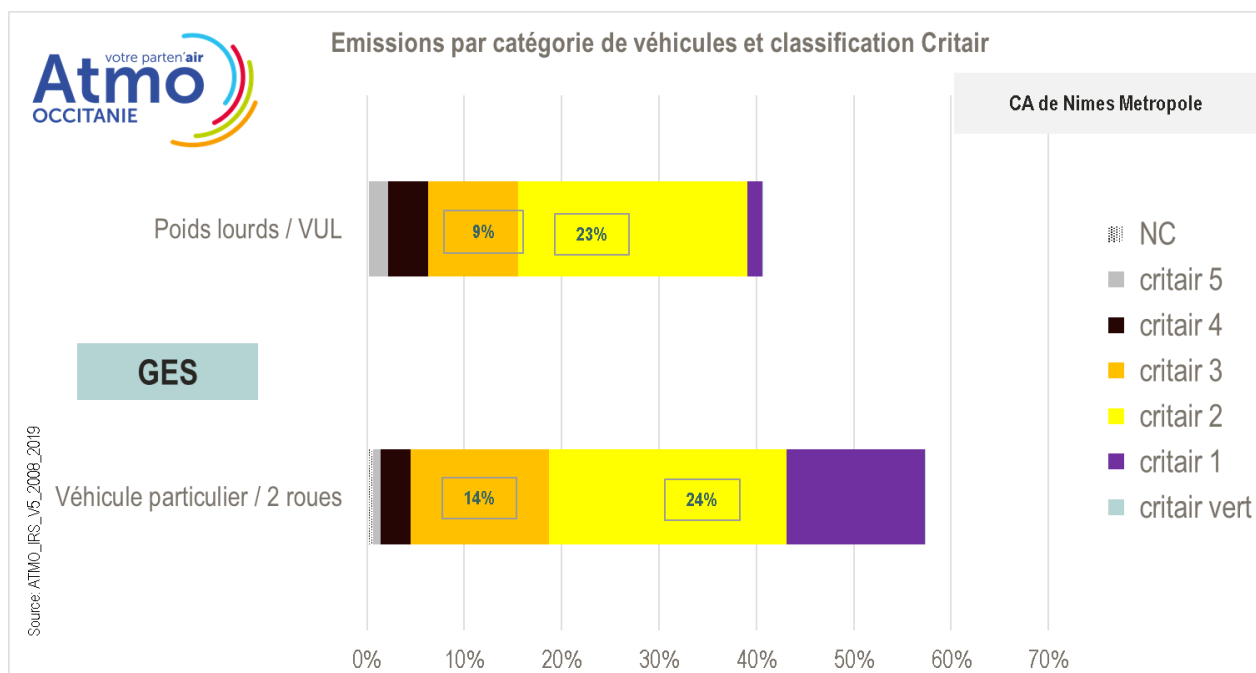
Au **niveau national**, entre 2008 et 2019, la part des véhicules classés en Crit'Air 2 est passée de 10% à plus de la moitié du parc (53%), tous types de véhicules confondus. De même les véhicules classés Crit'Air 1 et Vert, les moins polluants, quasi inexistantes en 2008, représentent désormais 21% du parc roulant total. A l'inverse, les véhicules classés en Crit'Air 4 et au-delà représentaient quasiment la moitié du parc en 2008 ; selon le renouvellement régulier du parc national pris en compte, ces véhicules les plus polluants représenteraient moins de 10% du parc total en 2019.

📊 Répartition des émissions du territoire par catégorie Crit'Air

Emissions d'oxydes d'azote, de particules PM2.5 et de GES, issues du trafic routier sur le territoire, en 2019, réparties par catégorie Crit'Air et type de véhicules


La contribution des différentes catégories Crit'Air aux émissions des principaux polluants atmosphériques est la suivante :






Selon le type et l'ancienneté du véhicule, les émissions de polluants dans l'air sont plus ou moins importantes. La mise en œuvre progressive de normes dite « Euro » pour les motorisations des véhicules neufs a permis au fil des années de réduire les émissions des polluants.

- ✓ Sur le territoire de Nîmes Métropole, pour le parc de véhicules circulant en 2019, les émissions des véhicules les moins polluants **Crit'Air 1**, qui représentent, en 2019, **19% du parc roulant** (dont quasi-uniquement des véhicules particuliers), sont très faibles pour les NOx (2%) et de l'ordre de 8% pour les particules en suspension PM2.5 et PM10 et de près de 15% pour les GES.
- ✓ Les véhicules **Crit'Air 2** qui sont les plus nombreux en 2019 avec **47% du parc de véhicules** roulant, contribuent entre 47 et 56% aux émissions de polluants et de GES. Les émissions sont majoritairement émises par les véhicules particuliers qui sont les plus nombreux.
- ✓ Les émissions générées par la circulation des véhicules **Crit'Air 3** (25% du parc), représentent de **23% à 27% du total des émissions** selon les polluants.
- ✓ Les émissions des véhicules **Crit'Air 4, 5 et non classés** représentent pour leur part environ **12% des émissions totales de polluants** alors que ces catégories de véhicules ne représentent qu'environ 5% du parc de véhicules roulant.

 **Consommation énergétique associée au trafic routier, par combustible et évolution depuis 2008**

Répartition de la consommation énergétique du trafic routier par type d'énergie utilisée en 2019, et évolution de cette consommation entre 2008 et 2019

 Consommation énergétique des véhicules		Diesel	Essence	Gaz naturel/ GPL	Electricité	Tous combustibles
		Nîmes Métropole	Répartition 2019	76%	24%	0,2%
Evolution 2008-2019						+ 10,7%
Répartition - 2019	69%		30%	0,2%	0,1%	
Evolution 2008- 2019						+ 10,9%

ATMO_IRS_V5_2008_2019

- ✓ Entre 2008 et 2019, **la consommation totale des véhicules, tous combustibles**, sur le territoire de Nîmes Métropole **augmente de 10,7%**, directement en lien avec l'augmentation des kilomètres parcourus sur le territoire de 13,2%.
- ✓ En 2019, le combustible le plus utilisé est le diesel avec 76,1% de la consommation totale.

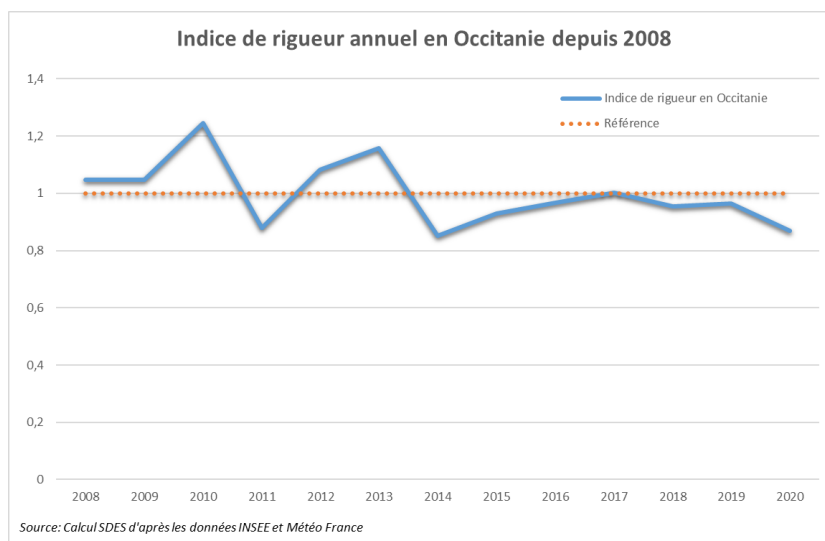
3.2. Le chauffage des logements et bâtiments

3.2.1. Eléments de contexte

Les émissions de polluants atmosphériques et GES des secteurs résidentiel et tertiaire sont calculées pour plusieurs sous-secteurs. Les différents modes de chauffages utilisés dans les logements et bâtiments du territoire sont les contributeurs majoritaires aux émissions polluantes.

D'autres sources sont prises en compte dans l'estimation des émissions de polluants atmosphériques, comme l'utilisation domestique de solvants, de peintures, les émissions dues aux petits outillages des particuliers ainsi qu'une estimation des émissions dues au brûlage domestique de déchets verts. Ces émissions restent minoritaires au regard de l'impact des modes de chauffage et de la consommation énergétique associée.

Concernant l'usage du chauffage et la consommation énergétique dans les bâtiments, ces éléments sont directement liés aux conditions météorologiques locales et notamment à la rigueur de l'hiver. Ainsi certains hivers ont été particulièrement froids en Occitanie, notamment en 2010, 2012 et 2013, ce qui impacte à la hausse la consommation énergétique notamment des ménages.



Instruction de lecture :

Si l'indice est supérieur à 1, l'année considérée a été plus rigoureuse que la moyenne des années, calculée sur 2008-2019 ;

Si l'indice est inférieur à 1, l'année considérée a été moins rigoureuse que la moyenne des années, calculée sur 2008-2019 ;

Sur le territoire de Nîmes Métropole, le **nombre de logements a augmenté de presque 13%** entre 2008 et 2019, avec une augmentation nettement plus marquée pour les logements collectifs (+14%) que pour les logements individuels (+11%) (Source : Détail Logements/INSEE).


Dans le même temps, la population a augmenté de 8% sur le territoire de Nîmes Métropole. En 2019, les **logements collectifs représentent 48,5% des logements sur le territoire.**


3.2.2. Les indicateurs suivis



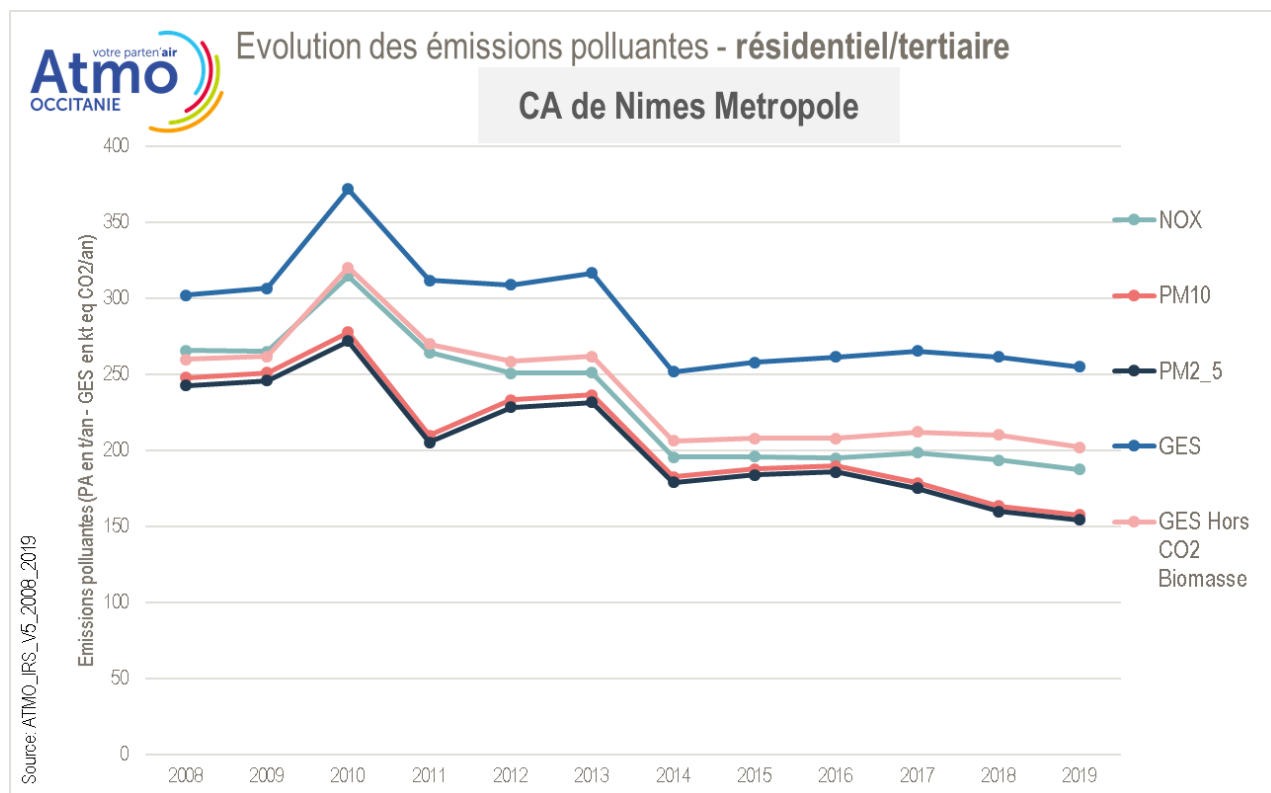
Evolution des émissions polluantes dues aux logements et bâtiments tertiaires

Evolution des émissions polluantes du secteur résidentiel/tertiaire entre 2018 et 2019, puis entre 2008 et 2019 ; Comparaison aux indicateurs départementaux

	Territoire	NOx	PM ₁₀	PM _{2.5}	GES totaux	GES Hors CO ₂ Biomasse	Population	ATMO_IRS_V5_2008_2019
Evolution entre 2018 et 2019	Nîmes Métropole	-3%	-4%	-4%	-2,5%	-3,9%	0,1%	
	Gard	-3%	-4%	-4%	-2,0%	-4,3%	0,3%	

	Territoire	NOx	PM ₁₀	PM _{2.5}	GES totaux	GES Hors CO ₂ Biomasse	Population	ATMO_IRS_V5_2008_2019
Evolution entre 2008 et 2019	Nîmes Métropole	-30%	-36%	-36%	-15,6%	-22,3%	8%	
	Gard	-27%	-34%	-34%	-17,3%	-28,8%	7,2%	

- ✓ **Entre 2008 et 2019, les émissions du secteur résidentiel/tertiaire ont diminué** sur le territoire de Nîmes Métropole. La baisse des émissions de particules est associée au **renouvellement régulier des équipements de chauffage au bois et à l'amélioration de l'isolation des logements** qui tendent également à faire baisser les émissions polluantes associées.
- ✓ **Entre 2018 et 2019**, les émissions de polluants atmosphériques et GES diminuent alors que la population continue à augmenter.




Les variations annuelles sont dues aux conditions climatiques. Lors des années plus douces, comme 2014, les demandes énergétiques pour le chauffage sont plus faibles que lors d'une année "moyenne" et inversement lors des années avec hiver plus rigoureux (par exemple, 2010).



Emissions polluantes par type d'énergie utilisée dans les logements et bâtiments tertiaires

Contribution de chaque énergie utilisée dans les logements et bâtiments tertiaires aux émissions polluantes du territoire en 2019

	Type d'énergie	NOx	PM2.5	GES totaux	GES Hors CO2 Biomasse
Nîmes Métropole 2019	Bois et dérivés	19%	95%	22%	2%
	Fioul domestique	21%	1%	14%	18%
	Gaz naturel	52%	2%	57%	72%
	Gaz bouteille	5%	0%	5%	6%
	Autres (essence outillage domestique, ...)	3%	2%	1%	1%

ATMO_IRS_V5_2008_2019


Note : l'usage de l'électricité n'émet pas directement des polluants et GES dans l'air. Dans le cadre de ces indicateurs, seules les émissions directes réalisées sur le territoire sont prises en compte (voir [annexe](#)).

- ✓ L'usage du **bois** chez les particuliers émet la **quasi-totalité** des particules fines **PM2.5 (95%)**.

- ✓ **L'usage du gaz naturel** reste le **premier contributeur aux émissions de GES hors CO₂ issu de la combustion de biomasse (72%)** dues au chauffage des logements et bâtiments. Il est aussi le 1^{er} émetteur de NOx (52%) derrière l'usage du bois (19%).
- ✓ Enfin, l'usage du **fioul domestique** dans les logements et bâtiments tertiaires émet **21% des oxydes d'azote** et **18% des GES hors CO₂ issu de la combustion de biomasse**.

 **Consommation énergétique associée aux bâtiments et logements, par combustible**

Répartition de la consommation énergétique par type d'énergie utilisée dans les bâtiments en 2019 et évolution entre 2008 et 2019 ; part du secteur dans la consommation totale du territoire.

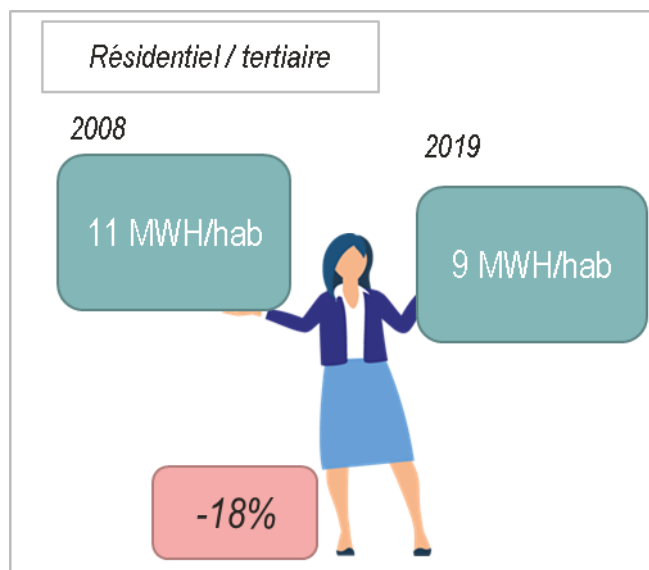
	Consommation énergétique des logements et bâtiments tertiaires	Bois	Fioul domestique	Gaz naturel/GPL	Chaleur urbaine	Electricité	Tous combustibles	
Nîmes Métropole	Répartition en 2019	7%	6%	33%	3%	51%		
	Evolution entre 2008 et 2019							-11,5%
	Evolution entre 2018 et 2019							-1,6%
	Part dans la consommation totale							43%

ATMO_IRS_V5_2008_2019

- ✓ La **consommation énergétique des secteurs résidentiel et tertiaire diminue sur le territoire depuis 2008.**
- ✓ L'usage de **l'électricité et du gaz naturel** couvrent **84%** de la consommation énergétique de ces secteurs en 2019. Dans le secteur résidentiel, le chauffage des logements représente plus de 50% des consommations d'énergie.

 **Consommation énergétique des secteurs résidentiel/tertiaire, par habitant**

Evolution de la consommation énergétique du territoire par habitant, entre 2008 et 2019 en prenant en compte uniquement la consommation énergétique dans les logements et bâtiments tertiaire ; Tous combustibles pris en compte.



- ✓ Bien que la **population** est augmentée **de 8% entre 2008 et 2019** sur le territoire de Nîmes Métropole, la **consommation énergétique associée aux secteurs résidentiel et tertiaire, ramenée par habitant a diminué de 18%** sur cette période.

3.3. Les émissions industrielles et le traitement des déchets

Les sources de données disponibles pour l'estimation des émissions industrielles et associées au traitement des déchets sont notamment les déclarations des industriels eux même via GEREPE. Les émissions non déclarées sont estimées à partir de l'activité des sites industriels présents sur le territoire, selon le sous-secteurs concernés, et de leur consommation énergétique.

Ainsi, tenant compte des déclarations des industriels eux-mêmes, des variations interannuelles peuvent subsister, tout comme des trous de données par exemple. Ces éléments, lorsqu'ils sont détectés, sont pris en compte et corrigés dans la mesure des connaissances et grâce aux échanges techniques avec les partenaires d'Atmo Occitanie.

Evolution des émissions associées aux activités industrielles sur le territoire, et principaux sous-secteurs émetteurs

Evolution des émissions polluantes associées aux activités industrielles sur le territoire depuis 2008

	Nîmes Métropole	NOx	PM ₁₀	PM _{2,5}	SO ₂	COVNM	GES totaux	GES Hors CO ₂ Biomasse	ATMO_IRS_V5_2008_2019
Evolution des émissions entre 2008 et 2019	Emissions industrielles	-40%	-16%	-32%	-88%	-22%	-36%	-36%	

Les émissions du **secteur industriel** regroupent les émissions issues de la consommation d'énergie ainsi que les émissions générées par les procédés industriels. La contribution des industries est relativement faible sur le territoire de Nîmes Métropole. Il est cependant le deuxième secteur émetteur de composés organiques volatils. Il représente également 18% des émissions de particules PM10. Pour les autres polluants et pour les GES sa contribution est inférieure à 6%.

- ✓ Entre 2008 et 2019, les émissions de polluants atmosphériques du secteur industriel ont fortement diminué pour tous les polluants et pour les GES.
- ✓ Cette baisse a plusieurs explications : baisse d'activité de certains secteurs, mise en place de réglementations (nouvelles valeurs limites d'émissions à respecter), réduction de la teneur en soufre des produits pétroliers, en particulier du fioul lourd et du fioul domestique, ...)

🗺️ Evolution des émissions associées aux activités de traitement des déchets sur le territoire, et principaux sous-secteurs émetteurs

Evolution des émissions polluantes associées aux sites de traitement des déchets sur le territoire depuis 2008

	Nîmes Métropole	NOx	NH ₃	COVNM	GES totaux	GES Hors CO2 Biomasse	ATMO_IRS_VS_2008_2019
Evolution des émissions entre 2008 et 2019	Emissions des sites de traitement des déchets	41%	199%	-28%	-1,5%	-11%	

Le **secteur des déchets** est un secteur faiblement émetteur de polluants atmosphérique et de GES sur le territoire de Nîmes Métropole.

Ces émissions de NOx et de NH₃ sont cependant en augmentation entre 2008 et 2019 mais représentent moins de 2% des émissions totales de ces polluants sur le territoire. La hausse de la production de compost explique la hausse de NH₃ sur la période.

4. Bilan et perspectives

Ce rapport de suivi des émissions polluantes sur le territoire permet d'avoir une vision globale des enjeux locaux en termes de qualité de l'air en mettant en lumière les principales activités émettrices de façon détaillée, et l'évolution des émissions polluantes associées depuis plus de 10 ans.

La plupart des émissions de polluants en baisse depuis 2008

Tous les polluants présentés ont diminué entre 2008 et 2019. Certains plus fortement, comme les particules fines PM_{2,5} qui ont baissé de 40% et le SO₂ qui a diminué de 53%, majoritairement du fait du renouvellement du parc de véhicules, des appareils de chauffage plus performants et de la diminution de la teneur en soufre dans les produits pétroliers comme le fioul.

Les émissions de GES stables

Les émissions totales de GES ont diminué de 1% sur la période après une diminution de 2008 à 2013, augmentent à nouveau depuis 2014.

Les objectifs de réduction nationaux respectés pour les NOx et les particules fines PM_{2,5}

En 2019, sur le territoire de Nîmes Métropole, pour les NOx et les PM_{2,5}, les objectifs de réduction du niveau local pour l'atteinte des objectifs nationaux du PREPA sont respectés.

Cependant, selon les trajectoires d'évolutions observées sur le territoire, les objectifs du PREPA à l'horizon 2030 (-50% pour les NOx et -35% pour les PM_{2,5} par rapport à 2014) pourraient ne pas être respectés pour les NOx.

Les objectifs de réduction non respectés pour les GES

L'objectif national de réduction des GES fixé pour 2050 (-83% entre 1990 et 2050), ne devrait pas être respecté sur le territoire de Nîmes Métropole selon les estimations réalisées, comme c'est le cas pour l'ensemble de l'Occitanie.

5. ANNEXES

1 - L'inventaire des émissions polluantes en Occitanie

Dans le cadre de l'arrêté du 24 août 2011 relatif au Système National d'Inventaires d'Emissions et de Bilans dans l'Atmosphère (SNIEBA), le Pôle de Coordination nationale des Inventaires Territoriaux (PCIT) associant :

- le Ministère en charge de l'Environnement,
- l'INERIS,
- le CITEPA,
- les Associations Agréées de Surveillance de Qualité de l'Air ;

a mis en place un guide méthodologique pour l'élaboration des inventaires territoriaux des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.

Ce guide constitue la référence nationale à laquelle chaque acteur local doit pouvoir se rapporter pour l'élaboration des inventaires territoriaux.

Sur cette base et selon les missions qui lui sont ainsi attribuées, Atmo Occitanie réalise et maintient à jour un Inventaire Régional Spatialisé des émissions de polluants atmosphériques et GES sur l'ensemble de la région Occitanie. L'inventaire des émissions référence une trentaine de substances avec les principaux polluants réglementés (NO_x, particules en suspension, NH₃, SO₂, CO, benzène, métaux lourds, HAP, COV, etc.) et les gaz à effet de serre (CO₂, N₂O, CH₄, etc.).

Cet inventaire est notamment utilisé par les partenaires d'Atmo Occitanie comme outil d'analyse et de connaissance détaillée de la qualité de l'air sur leur territoire ou relative à leurs activités particulières.

Les quantités annuelles d'émissions de polluants atmosphériques et GES sont ainsi calculées pour l'ensemble de la région Occitanie, à différentes échelles spatiales (EPCI, communes, ...), et pour les principaux secteurs et sous-secteurs d'activité.

La méthodologie de calcul des émissions consiste en un croisement entre des données primaires (statistiques socioéconomiques, agricoles, industrielles, données de trafic...) et des facteurs d'émissions issus de bibliographies nationales et européennes.

$$E_{s,a,t} = A_{a,t} * F_{s,a}$$

Avec :

E : émission relative à la substance « s » et à l'activité « a » pendant le temps « t »

A : quantité d'activité relative à l'activité « a » pendant le temps « t »

F : facteur d'émission relatif à la substance « s » et à l'activité « a »

Ci-dessous un schéma de synthèse de l'organisation du calcul des émissions de polluants atmosphériques et GES :

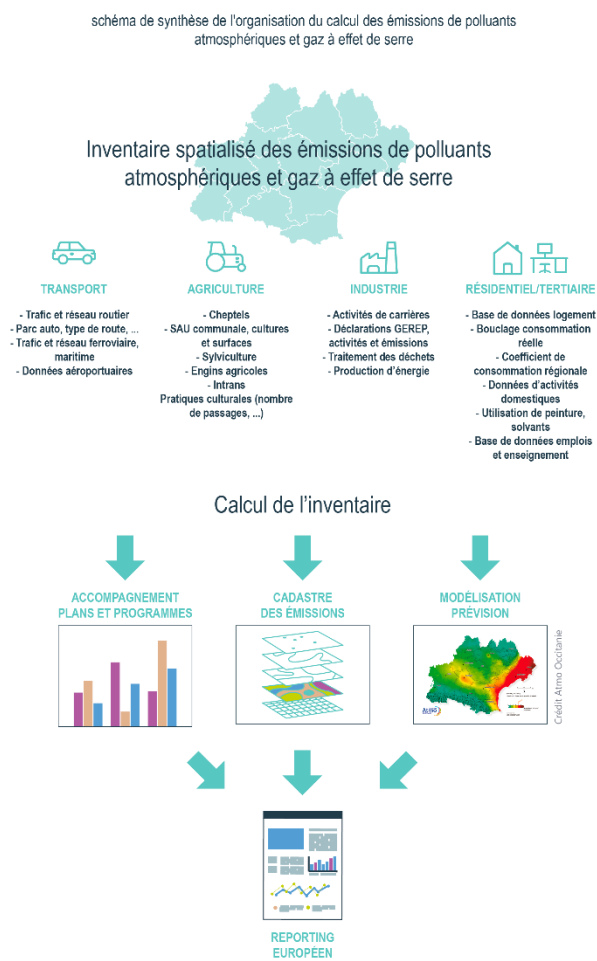


Figure 1 : L'inventaire des émissions de polluants atmosphériques et GES - Atmo-Occitanie

2 - Emissions directes et indirectes

Les émissions polluantes analysées dans ce document sont les émissions **directes** de polluants atmosphériques et de GES.

Pour rappel, on classe les émissions de GES en 3 catégories dites « Scope » (pour périmètre, en anglais).

- **Scope 1 / Emissions directes** : ce sont celles qui sont produites sur le territoire par les secteurs précisés dans l'arrêté relatif au PCAET : résidentiel, tertiaire, transport routier, autres transports, agricole, déchets, industrie, branche énergie hors production d'électricité, de chaleur et de froid. Elles sont le fait des activités qui sont localisées sur le territoire y compris celles occasionnelles (par exemple, les émissions liées aux transports à vocation touristique en période saisonnière, la production agricole du territoire, etc.). Les émissions associées à la consommation de gaz et de pétrole font partie du scope 1.
- **Scope 2 / Emissions indirectes** des différents secteurs liées à leur consommation d'énergie ; ce sont les émissions indirectes liées à la production d'électricité et aux réseaux de chaleur et de froid, générées sur ou en dehors du territoire mais dont la consommation est localisée à l'intérieur du territoire.
- **Scope 3 / Emissions induites** par les acteurs et activités du territoire ; elles peuvent faire l'objet d'une quantification complémentaire. Certains éléments du diagnostic portant sur les gaz à effet de serre peuvent faire l'objet d'une quantification complémentaire prenant plus largement en compte des effets indirects, y

compris lorsque ces effets indirects n'interviennent pas sur le territoire considéré ou qu'ils ne sont pas immédiats.

3 - Les objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques et GES – état des lieux

● Polluants atmosphériques - PREPA

Le PREPA (Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques) est instauré par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (*Loi n° 2015-992 du 17 août 2015*). Il se compose d'un décret qui fixe les objectifs de réduction à horizon 2020, 2025 et 2030, conformément aux objectifs européens et d'un arrêté qui fixe les orientations et actions pour la période 2017-2021, avec des actions de réduction dans tous les secteurs (industrie, transports, résidentiel tertiaire, agriculture) :

Décret n° 2017-949 du 10 mai 2017 fixant les objectifs nationaux de réduction des émissions de certains polluants atmosphériques en application de l'article L. 222-9 du code de l'environnement.

Arrêté du 10 mai 2017 établissant le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques JO du 11 mai 2017, textes n° 24 et 37.

Il vise à réduire les émissions de polluants atmosphériques pour améliorer la qualité de l'air et réduire ainsi l'exposition des populations à la pollution. Il contribue ainsi aux objectifs de la directive européenne 2016/2284 CE du 14 décembre 2016 concernant la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques, avec deux ans d'avance.

Le PREPA prévoit des mesures de réduction des émissions dans tous les secteurs, ainsi que des mesures de contrôle et de soutien des actions mises en œuvre. Il prévoit également des actions d'amélioration des connaissances, de mobilisation des territoires et de financement. Il est révisé tous les 5 ans et prévoit pour la période 2017-2021 pour la première fois un volet agricole.

Les polluants concernés par les engagements de la France sont ceux du protocole de Göteborg amendé en 2012 et de la directive 2016/2284/UE adoptée le 14 décembre 2016, remplaçant la Directive NEC, soit SO₂, NO_x, COVNM, PM_{2,5} et NH₃.

Les objectifs de réduction des émissions de ces polluants sont indiqués dans le tableau ci-dessous. L'année de référence prise en compte est 2005 ou 2014 selon les études.

Les réductions d'émissions de polluants atmosphériques étant significatives entre 2005 et 2014, certains objectifs pour 2020 sont d'ores et déjà atteints en 2014.

Polluants	2020	2025	2030	2020	2025	2030
	Par rapport aux émissions 2005			Par rapport aux émissions 2014		
SO₂	-55%	-66%	-77%	Objectif atteint	-6%	-36%
NO_x	-50%	-60%	-69%	-19%	-35%	-50%
COVNM	-43%	-47%	-52%	Objectif atteint	-2%	-11%
NH₃	-4%	-8%	-13%	-7%	-11%	-16%
PM_{2.5}	-27%	-42%	-57%	Objectif atteint	-12%	-35%

Tableau 1: Objectifs nationaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques définis dans le PREPA, année de référence 2005 et 2014 – Source : Évaluation ex-ante des émissions, concentrations et impacts sanitaires du projet de PREPA, CITEPA/INERIS/MEEM

Afin d'atteindre ces objectifs, le PREPA se décline au travers d'un scénario tendanciel (prospective de l'évolution des émissions sans actions spécifiques nouvelles mais avec des mesures dont les impacts ont lieu plusieurs années après leur mise en place), et d'un scénario contenant les actions spécifiques nouvelles de réduction des émissions. La mise en œuvre du PREPA se fait ainsi au travers d'actions spécifiques prioritaires estimées les plus efficaces au niveau environnemental.

Par exemple, dans le secteur agricole, premier émetteur de NH₃, sans actions spécifiques, une augmentation des émissions à horizon 2020 est envisagée. Les actions mises en œuvre pour répondre à cette problématique devront ainsi permettre la réduction de la volatilisation de l'ammoniac provenant des effluents d'élevage et des fertilisants minéraux.

Au niveau local, la cohérence des PCAET (Plans Climat Air Energie Territoire) engagés par les territoires avec la stratégie nationale est primordiale, il est donc important de prendre en compte ces objectifs dans la stratégie de réduction des émissions au niveau local.

Gaz à effet de serre - SNBC

Introduite par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Elle donne des orientations pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable. Elle définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 2050 et fixe des objectifs à court-moyen termes : les budgets carbone. Elle a deux ambitions : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français. Les décideurs publics, à l'échelle nationale comme territoriale, doivent la prendre en compte.

Adoptée pour la première fois en 2015, la SNBC a été révisée en 2018-2019, en visant d'atteindre la neutralité carbone en 2050 ; l'ambition nationale a été rehaussée par rapport à la première SNBC qui visait le facteur 4, soit une réduction de 75 % de ses émissions GES à l'horizon 2050 par rapport à 1990 : désormais on parle de « facteur 6 » soit une division par 6 des émissions de GES en 2050 par rapport à 1990 (-83%).

Ce projet de SNBC révisée a fait l'objet d'une consultation du public du 20 janvier au 19 février 2020. La nouvelle version de la SNBC et les budgets carbone pour les périodes 2019-2023, 2024-2028 et 2029-2033 ont été adoptés par décret le 21 avril 2020.

La SNBC définit des objectifs sectoriels ambitieux pour 2050 comme détaillés ci-dessous (Source : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/19092_strategie-carbone-FR_oct-20.pdf)



BÂTIMENTS

OBJECTIFS de RÉDUCTION des ÉMISSIONS de GES PAR RAPPORT À 2015

2030 : -49%

2050 : **décarbonation complète**

COMMENT ?

- Recourir aux énergies décarbonées les plus adaptées à la typologie des bâtiments.
- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments (enveloppe et équipements) : nouvelles réglementations environnementales pour les bâtiments neufs en 2020 et pour la rénovation des bâtiments tertiaires ; 500 000 rénovations par an pour le parc existant, en ciblant les passoires énergétiques.
- Encourager des changements comportementaux pour des usages plus sobres.
- Promouvoir les produits de construction et de rénovation et les équipements à plus faible empreinte carbone (issus de l'économie circulaire ou biosourcés) et à haute performance énergétique et environnementale sur l'ensemble de leur cycle de vie.



TRANSPORTS

OBJECTIFS de RÉDUCTION des ÉMISSIONS de GES PAR RAPPORT À 2015

2030 : -28%

2050 : **décarbonation complète** (à l'exception du transport aérien domestique).

COMMENT ?

- Améliorer la performance énergétique des véhicules légers et lourds, avec un objectif de 4l/100 km réels en 2030 pour les véhicules particuliers thermiques.
- Décarboner l'énergie consommée par les véhicules et adapter les infrastructures pour atteindre 35% de ventes de véhicules particuliers neufs électriques ou à hydrogène en 2030 et 100% en 2040.
- Maîtriser la croissance de la demande pour le transport en favorisant le télétravail, le covoiturage, les circuits courts et en optimisant l'utilisation des véhicules.
- Favoriser le report vers les modes de transport de personnes et de marchandises les moins émetteurs (transports en commun, train) et soutenir les modes actifs (vélo...).



AGRICULTURE

OBJECTIFS de RÉDUCTION des ÉMISSIONS de GES PAR RAPPORT À 2015

2030 : -19%

2050 : -46%

COMMENT ?

- Développer l'agroécologie, l'agroforesterie et l'agriculture de précision, notamment pour réduire au maximum les surplus d'engrais azotés.
- Développer la bioéconomie pour fournir énergie et matériaux moins émetteurs de GES à l'économie française.
- Faire évoluer la demande alimentaire (produits de meilleure qualité ou issus de l'agriculture biologique, prise en compte des préconisations nutritionnelles) et réduire le gaspillage alimentaire.



FORÊT-BOIS ET SOLS

OBJECTIF

2050 : maximiser les puits de carbone (séquestration dans les sols, la forêt et les produits bois)

COMMENT ?

- Augmenter le stockage de carbone des sols agricoles via des changements de pratiques.
- Développer une gestion forestière active et durable, permettant à la fois l'adaptation de la forêt au changement climatique et la préservation des stocks de carbone dans l'écosystème forestier.
- Développer le boisement et réduire les défrichements.
- Maximiser le stockage de carbone dans les produits bois et l'utilisation de ceux-ci pour des usages à longue durée de vie comme la construction.
- Diminuer l'artificialisation des sols.



PRODUCTION D'ÉNERGIE

OBJECTIFS de RÉDUCTION des ÉMISSIONS de GES PAR RAPPORT À 2015
 2030 : -33 %
 2050 : **décarbonation complète**

COMMENT ?

- Maîtriser la demande en énergie via l'efficacité énergétique et la sobriété.
- Décarboner et diversifier le mix énergétique, notamment via le développement des énergies renouvelables et la sortie du charbon dans la production d'électricité (dès 2022) et dans la production de chaleur.

L'évolution du mix énergétique et les objectifs d'efficacité énergétique sont déterminés dans la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). La PPE est fondée sur le même scénario de référence que la SNBC et est compatible avec ses orientations.



INDUSTRIE

OBJECTIFS de RÉDUCTION des ÉMISSIONS de GES PAR RAPPORT À 2015
 2030 : -35 %
 2050 : -81%

COMMENT ?

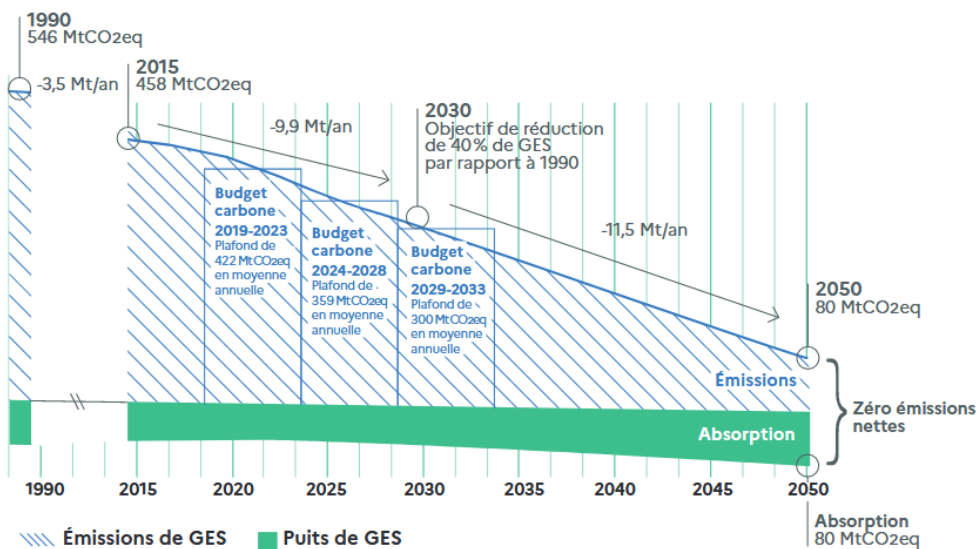
- Accompagner les entreprises dans leur transition vers des systèmes de production bas-carbone (développement de feuilles de route de décarbonation, outils de financement). Soutenir l'émergence, en France, de moyens de production de technologies clés dans la transition.
- Intensifier la recherche et le développement de procédés de fabrication bas-carbone.
- Améliorer fortement l'efficacité énergétique et recourir à des énergies décarbonées.
- Maîtriser la demande en matière, en développant l'économie circulaire .

Ainsi à horizon 2030, la réduction attendue des émissions de GES à l'échelle nationale est de -40% par rapport à 1990. En 2050, la neutralité carbone devrait être atteinte et 80Mt eq. CO2 seraient émises, entièrement compensée par l'absorption (sols, forêts, ...).



Évolution des émissions et des puits de GES sur le territoire français

entre 1990 et 2050 (en MtCO₂eq). Inventaire CITEPA 2018 et scénario SNBC révisée (neutralité carbone)



La SNBC s'appuie sur un scénario prospectif d'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050, sans faire de paris technologiques. Celui-ci permet de définir un chemin crédible de la transition vers cet objectif, d'identifier les verrous technologiques et d'anticiper les besoins en innovation.

Stratégie régionale – REPOS – version V1, 2018

Source : <https://www.laregion.fr/Comprendre-la-demarche>

La Région Occitanie s'est engagée à accélérer la transition énergétique et écologique. Elle a élaboré en 2017, avec l'appui de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), le scénario pour devenir une « Région à énergie positive ».

Les objectifs :

- Efficacité énergétique, en misant notamment sur la rénovation des bâtiments publics et privés et la construction de bâtiments à énergie positive (BEPOS).
- Sobriété énergétique pour réduire les consommations d'énergies dans les secteurs du transport, du bâtiment, de l'agriculture et de l'industrie.

Ces deux objectifs doivent permettre de réduire de moitié la consommation d'énergie par habitant d'ici à 2050.

La Région Occitanie s'est fixée l'objectif de multiplier par trois sa production d'énergies renouvelables locales afin de répondre aux besoins des secteurs de l'économie régionale, parmi lesquels le transport, le résidentiel, le tertiaire, l'agriculture et l'industrie.

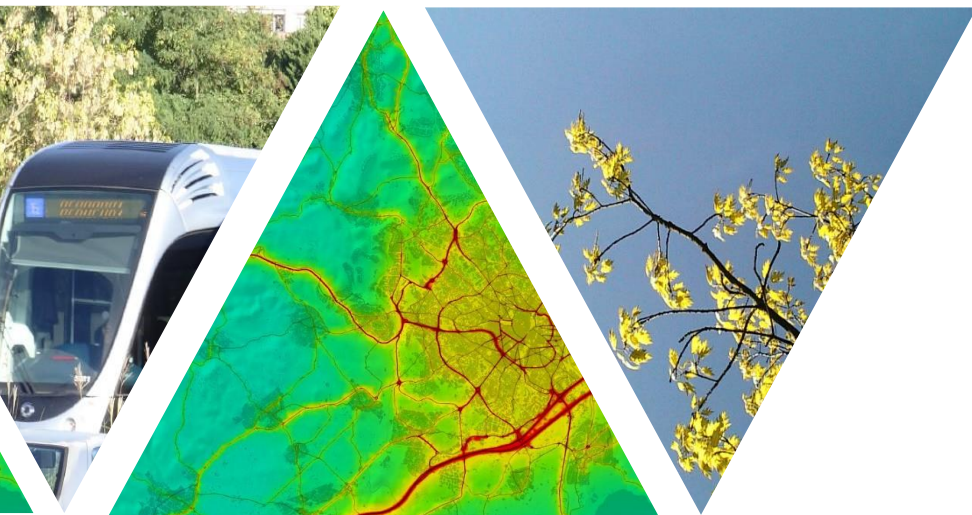
Pour atteindre cet objectif, la Région Occitanie s'appuie de plus en plus sur les sources d'énergie naturelles de son territoire, qui constituent un atout considérable : 2e région de France métropolitaine pour la production photovoltaïque et hydro-électrique, 3e pour l'éolien et 4e pour la biomasse.

Ce scénario d'évolution de la consommation énergétique en Occitanie implique des impacts en termes de pollution atmosphérique. En effet, ce scénario dans sa première version V1 a été traduit par Atmo Occitanie en 2018, afin de quantifier les baisses attendues des émissions de polluants atmosphériques et de GES à l'échelle régionale. Cette étude a fait l'objet d'un rapport détaillé, disponible ici : <https://www.atmo-occitanie.org/occitanie-evaluation-de-limpact-des-actions-de-la-strategie-repos-lhorizon-2050-2019>

Le tableau suivant résume ces impacts et donne les réductions attendues concernant les émissions polluantes en Occitanie en 2030 et 2050, cette dernière étant l'année cible de la stratégie régionale REPOS V1.

Composé	Réduction estimée des émissions polluantes tous secteurs confondus, par rapport à 2015	
	En 2030	En 2050
Année cible		
NOx	-57%	-72%
PM10	-19%	-34%
PM2.5	-27%	-38%
NH3	/	-12%
GES	-15%	-48%

Source : Atmo-Occitanie - ETU-2019-129 rapport REPOS.pdf



L'information sur la qualité de l'air en Occitanie

www.atmo-occitanie.org



Agence de Montpellier
(Siège social)
10 rue Louis Lépine
Parc de la Méditerranée
34470 PEROLS

Agence de Toulouse
10bis chemin des Capelles
31300 TOULOUSE

Tel : 09.69.36.89.53
(Numéro CRISTAL – Appel non surtaxé)

Crédit photo : Atmo Occitanie